



Jacqueline HOUDAYER
Présidente
France Assos Santé
Pays de la Loire

CAMPAGNE D'AFFICHAGE RÉGIONALE "POUR MA SANTÉ : DÉCIDONS ENSEMBLE"

Courrier d'information à destination des professionnels de santé partenaires

Ces derniers mois ont mis en exergue l'enjeu de la communication avec les usagers du système de santé comme levier et garant de confiance. Nous le savons tous, cette confiance est propice, pour ne pas dire nécessaire, à l'établissement d'une bonne relation de soins. France Assos Santé Pays de la Loire propose de soutenir cette dynamique, en sensibilisant les patients à l'importance de participer aux décisions de soins qui les concernent.

Il y a 20 ans, la **Loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**, inscrivait le principe d'autonomie. Rappelé dans le code de déontologie et par la Haute Autorité de Santé, ce modèle favorise "l'échange d'informations et la délibération en vue d'une prise de décision acceptée d'un commun accord concernant la santé individuelle d'un patient" [1].

France Assos Santé est l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé. Une enquête menée par la délégation France Assos Santé des Pays de la Loire auprès de 120 usagers du système de santé en région révèle que, malgré les évolutions des 20 dernières années, la décision partagée n'est pas encore et pleinement effective. Cela s'exprime notamment par l'impression de nombreux patients de "ne pas avoir de choix", renforcé par le sentiment de "ne pas avoir à poser de question" [2].

La décision médicale partagée est un levier majeur de l'amélioration des soins : mobilisons les usagers !

Sans en allonger le temps de consultation, la pratique de la décision partagée peut améliorer les résultats de santé, qu'ils soient directs ou indirects [3] : augmentation des connaissances en santé, adhésion au traitement, meilleure qualité de vie, amélioration de la relation soignant-soigné...

Alors que de plus en plus d'usagers du système de santé expriment le souhait de participer aux décisions de soins qui les concernent, vous aussi, informez-les que vous y êtes favorables ! L'affiche qui vous est proposée illustre plusieurs situations de soins possibles. Elle vise à sensibiliser les patients à l'intérêt de la démarche à vos côtés.

Ce projet a été conduit en phase test de mars à juin 2021, avec l'appui du Département de médecine générale de Nantes et le réseau de soins primaires (R2SP). Les résultats de l'évaluation de cette phase test ayant été positifs, côté patients comme côté professionnels, France Assos Santé Pays de la Loire a décidé de prolonger et d'élargir en région l'action de communication, à partir d'avril 2022.

France Assos Santé Pays de la Loire vous remercie chaleureusement pour votre participation et votre soutien dans cette démarche vis-à-vis des patients!

[1] https://www.has-sante.fr/jcms/c_1671523/fr/patient-et-professionnels-de-sante-decider-ensemble

[2] <https://paysdelaloire.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/sites/19/2021/02/Resultats-enquete-Decision-Medicale-Partagee.pdf>

[3] <https://www.exercer.fr/sommaire/70>

France Assos Santé représente et défend les droits des patients et des usagers du système de santé. En Pays de la Loire, notre Union regroupe plus de 40 associations agréées du système de santé.

Informations et Contacts :

Amandine ALLAIRE, Coordinatrice FAS Pays de la Loire
aallaire@france-assos-sante.org
Tél. : 02 40 75 23 65

